

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 24 Septembre 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 18 Septembre 2024. Présents :** AUGER Catherine, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, LEROY Anne, MARTIN Michel, MAZUIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Eric, VINCENT Michel, **Excusés :** BARBIER Daniel, CLAVEL Eric, FONGARO Laurent, GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Guyot J.), LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LOUHET Damien, MOREAU Alain (pouvoir à Jaillot A.), MOREAUX Jacques, VINGDIOLET Marie-Christine (pouvoir à Bornet C.), **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, SAURAT Jean-François, **Secrétaire de séance :** THEVENET Pascal **En exercice : 44. Présents : 27. Votants : 31**

15. Développement économique : Aide soutien au commerce de proximité : Agnès Coiffure

– Rapporteur R. ROY

Madame Agnès LEGER exerce l'activité de coiffeuse sur la commune d'Imphy depuis 33 ans.

Actuellement situé au 44 Avenue Jean Jaurès, un loyer excessif, la mise en vente des murs par son propriétaire la contraignent à rechercher un autre local. Une opportunité de local vacant s'offre à elle suite à la cession d'activité de la librairie située au 14 rue Edouard Vaillant à Imphy.

Le coût du projet s'élève à 10 229,70 € HT.

Au vu des critères du fonds à la création et à la modernisation du commerce de proximité, Madame LEGER peut en être bénéficiaire. Le dossier a été déclaré complet le 26 août 2024 et le bureau communautaire a rendu un avis favorable en date du 10 septembre 2024.

Le montant des dépenses éligibles s'élève à 5 510,54 € HT.

L'aide financière de la Communauté de Commune du Sud Nivernais est fixée à 20 % du montant HT des dépenses éligibles, plafonnée à 5 000 € par dossier.

Au vu du courrier adressé par l'entreprise « Agnès Coiffure » le 30 juillet 2024 demandant une subvention et du montant global de l'investissement, et au vu de la bonne complétude du dossier en date du 26 août 2024, **Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :**

- **D'allouer une aide** au fonds à la création et à la modernisation du commerce de proximité à l'entreprise « Agnès Coiffure » à hauteur de 1 102,00 € ;
- **De l'autoriser à signer** l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 24 Septembre 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 26/09/2024
Et de la publication le 26/09/2024

La Présidente

La Présidente,

R. ROY